

CURSUS DE FORMATION Bafa - Décret n° 2015-872 du 15 juillet 2015

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE
<http://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr>

SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE
(8 jours)

18 mois maximum*

Avis favorable

Avis défavorable

STAGE PRATIQUE

- Durée : 14 jours en accueil de loisirs, séjours de vacances ou accueil de scoutisme.
- 2 parties au plus (correspondant à 2 fiches de déclaration maximum) dont la durée ne peut être inférieure à 4 jours (consécutifs ou non).
- 6 jours maximum peuvent être validés en accueil de loisirs périscolaire.
- 1 journée : 6h minimum - ½ journée : 3 heures consécutives.
- En accueil périscolaire, une ½ journée de stage est prise en compte même lorsque les 3 heures ne sont pas consécutives dans la journée (ex. 1h30 le matin + 1h30 l'après-midi)

L'organisateur de l'accueil transmet à la DDCSPP du lieu de déroulement du stage, l'avis motivé par une appréciation portée par le directeur sur l'aptitude du stagiaire à exercer les fonctions.

Avis favorable
ou
défavorable

SESSION d'approfondissement
(6 jours)

SESSION DE qualification
(8 jours)

JURY DÉPARTEMENTAL Bafa

Reçu(e)

Ajourné(e)

Le candidat a un délai de 12 mois pour refaire une ou plusieurs étapes de la formation

Refusé(e)

Le candidat perd le bénéfice de la formation

Diplôme Bafa

Durant toute la formation, une démarche d'auto-évaluation est proposée au candidat, ainsi qu'un accompagnement dans la construction de son projet personnel de formation

DURÉE DE FORMATION:
30 mois maximum*

* : sauf dérogation